

mondiale et le développement durable. Cette politique, qui doit inclure les questions du droit du travail et de l'environnement, devra étudier la possibilité de mettre sur pied un système de certification des produits et des entreprises inscrites à la bourse.

g) promouvoir la certification ISO 14 000 chez les entreprises canadiennes.

h) exiger des études d'impacts indépendantes afin d'assurer l'orientation des projets vers des modèles économiques viables auxquels participent pleinement les populations locales.

i) favoriser la participation des populations locales à chacune des étapes du projet, soit de la conception à la mise en oeuvre. Le gouvernement devra notamment travailler à concilier les intérêts, souvent divergents, des élites dirigeantes et des populations locales.

j) favoriser le développement et la commercialisation de technologies adaptées aux conditions socio-culturelles des pays en voie de développement. Dans ce domaine, le gouvernement devra développer une meilleure synergie entre les entreprises canadiennes et les ONG qui travaillent sur le terrain.

k) favoriser la concertation et l'échange entre toutes les composantes de la société civile canadienne en évitant de les mettre en concurrence.

l) inclure dans les missions commerciales (Équipe Canada) des intervenants provenant d'autres secteurs d'activités.

m) développer et favoriser le commerce équitable (c'est-à-dire accorder une juste rétribution aux produits provenant des pays en voie de développement).